

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Orion Engineered Carbons
 Nom du dirigeant : M. Frédéric GOMBERT
 Adresse site : Route départementale 21F
 Code Postal : 13130 – Berre-l'Etang
 Adresse du siège : LD Saint-Vincent – 33810 Ambres
 Numéro de téléphone : 06.20.59.08.96
 Numéro SIREN : 461200495
 Numéro SIRET du siège : 46120049500012
 Code NAF : 20.13B
 Nombre de salariés : 30 salariés
 Locataire : NON
 Propriétaire : OUI
 Numéro contrat de distribution d'eau de la Société du Canal de Provence : 10673
 Consommation annuelle : 6 500 m³
 ICPE : OUI
 Si OUI, rubrique(s) ICPE :

- Déclaration sous contrôle :
 - 2260 1.b Supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW
- Autorisation
 - 2910 B.2 Combustion
 - 3420 e Non-métaux, oxydes métalliques ou autres composés inorganiques

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 01/03/2023 en présence de Manon KAROLKOWSKI (MAMP) et Pauline RABUEL (SAUR).

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien	Vérification du bon fonctionnement	Déchets dangereux générés	Filières d'élimination
Tests pour contrôles qualité	/	/	/	/	☒ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☐ DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son Délégué.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.